

RÈGLEMENTS DE L'ACADÉMIE LES MOULINS

- Aux nouvelles inscriptions pour ouverture de dossier:
40\$ est exigé au moment de l'inscription non remboursable
- Tout paiement se fait par virement via courriel à l'adresse suivante:
almoulins@gmail.com

Réponse à la question est : violon

- Cours privés
2 Sessions de 14 leçons pour un total de 28 leçons pour l'année scolaire.
- Paiements doivent être reçus dans les temps soit:
 - Le 1er paiement, dès le premier cours à recevoir ou avant.
 - Le 2e paiement au 7e cours

Il est possible d'ajouter des cours à la fin de la 2e session.

- **La pré-inscription pour les anciens élèves n'est pas remboursable.**
- Cours aux élèves avancés et pour ceux qui font des examens.
 - Le coût est plus élevé et la décision sera selon l'analyse du professeur.
 - Tout élève qui prépare un examen du ministère aura un coût plus élevé.

Pour l'éveil musical

- Premier paiement à 50% du montant total en septembre dès le premier cours ou avant
- 2e paiement; le dernier 50% à recevoir en janvier

1. **Absences non motivées** : Toute absence non justifiée 24h avant le cours est considérée comme un cours perdu.

Une absence motivée est un cours REPORTÉ, le professeur doit être averti 24h avant le cours.

2. **Retard de paiement** : Tout retard de paiement entraînera une annulation du suivi des cours.

3. **une pénalité de 30 %** du paiement initial sera retenue pour couvrir les frais administratifs suite à un désistement.